

Le directeur

Paris, le 21/12/2020

# A Monsieur Le Préfet, secrétaire général du ministère de l'Intérieur

Objet: Avis favorable - Projet kiosques de pré-enregistrement biométriques des

voyageurs.

Réf: - Décret n° 2019-1088 du 25 octobre 2019 relatif au système d'information et de

communication de l'Etat et à la direction interministérielle du numérique

- Courrier de saisine du 26 octobre reçu le 29 octobre 2020

- Mail d'informations complémentaires du 17 décembre 2020

En application de l'article 3 du décret de référence, vous m'avez saisi par courriel le 29 octobre 2020, sur le projet « kiosques de pré-enregistrement biométriques des voyageurs ».

# 1 Présentation du projet

Le projet « kiosques de pré-enregistrement biométriques des voyageurs » est la part du programme frontières sécurisées et fluides (PFSF) qui permet aux voyageurs et ressortissants de pays tiers et à terme de l'union européenne de bénéficier d'un **contrôle plus rapide aux frontières.** La sélection d'une solution du marché fait l'objet d'un appel à concurrence en date 15 juillet 2020 avec un objectif de notifier ce marché à mi-janvier 2021. Cette consultation repose sur un accord-cadre mono-attributaire de 4 ans pour installer 250 kiosques sur 12 sites géographiques. Le déploiement progressif doit commencer d'ici à l'automne 2021 pour anticiper au mieux l'échéance de la mise en œuvre d'un système d'entrée/sortie fluidifié en février 2022 (réglementation européenne n°2017/2225). L'estimation financière du projet est de l'ordre de 21,3 millions d'euros sur 8 ans incluant une phase de construction des kiosques en 2020-2022 de 8,5 M€. Ce projet est complémentaire au projet Parafe qui automatise le contrôle aux frontières.

Je tiens particulièrement à remercier vos équipes pour le sérieux et la rigueur apportés à la confection de ce dossier ainsi qu'à la transparence des échanges de votre direction de projet avec mes équipes.

Réf: 2020-CMR-058

Affaire suivie par : Christian Turpin / Brigitte Botquelen

Tél: 01 71 21 12 44 / 01 71 21 10 15

Mél: <a href="mailto:christian.turpin@modernisation.gouv.fr">christian.turpin@modernisation.gouv.fr</a>, <a href="mailto:bright:

Notre analyse repose sur les éléments du dossier de consultation (DCE), le pack documentaire fourni (réponses aux questions complémentaires reçues le 17 décembre incluses) et le dossier MAREVA.

## 2 Analyse et constats

La plupart des points d'incertitude ont pu être levés suite aux réunions de travail et de questions/réponses entre nos équipes. Toutefois, je souhaiterais porter à votre attention les constats suivants:

### 1. Concernant le calendrier :

Du fait d'une notification prévue mi-janvier 2021, le « rétro-planning » construit à partir de la date des obligations européennes de février 2022 est ambitieux malgré la présence d'un « tampon de 3 mois » pour absorber un éventuel glissement (en particulier, l'approvisionnement et/ou une logistique plus longue que prévue dans le contexte sanitaire européen actuel). De plus, ce calendrier est sous la dépendance des étapes de construction du projet « central de contrôle aux frontières » pour les interconnexions et interrogations des bases de données.

### 2. Concernant le projet de développement :

La phase de développement est peu décrite dans le CCTP et repose en grande partie sur les propositions des candidats. A ma demande, les aspects logistiques, planification et moyens ont été précisés à la lumière des réponses faites par les entreprises consultées. Je note que la direction de programme FSF considère que l'offre retenue est conforme à ses attentes.

### 3. Concernant le budget :

Un **budget de 9,4 M€** pour lancer le projet « kiosques de pré-enregistrement biométriques des voyageurs » **est provisionné jusqu'en 2022**. Le financement récurrent à **partir de 2023 pour maintenir la solution devra être recherché d'ici là** (1,86 M€ par an).

### 4. Concernant le pilotage :

Initialement, la gouvernance et la charge associée au pilotage étaient de 0,8 ETP. Après échanges avec vos équipes, elle est désormais de 3,5 ETP pour coordonner les travaux entre les 2 projets (Kiosques et Central) et pour assurer le suivi d'un déploiement sur 12 sites distants. Ce dimensionnement revu est de nature à mieux sécuriser le projet et à favoriser sa réussite.

### 5. Concernant l'adoption des kiosques par les voyageurs :

La conduite du changement passe par la formation des gardes-frontières mais aussi par l'accompagnement des usagers pour utiliser les nouveaux kiosques. Sur ce dernier point, le dossier ne présente aucune solution ou hypothèse.

### 3 Demandes de la DINUM

Depuis l'été 2020, les réunions de travail et discussions entre nos équipes ont permis de clarifier les objectifs et les moyens du projet « kiosques de pré-enregistrement biométriques des voyageurs ». Cependant, sur la base des constats sus-cités, je vous demande de prévoir 2 points

d'étape afin que mes équipes puissent échanger régulièrement avec votre direction de projet :

- Durant la phase de développement et avant la fin juin 2021 pour statuer sur le bon avancement du projet avec le fournisseur choisi,
- Avant la phase de déploiement, dès qu'un kiosque expérimental est opérationnel afin que nous puissions vérifier et statuer sur 1) la qualité de la mise en œuvre des kiosques et du développement logiciel, 2) les options retenues pour le déploiement des 250 kiosques, 3) l'accompagnement des voyageurs au début de la mise en service, en concertation avec les responsables des 12 sites de passage aux frontières.

Au vu des efforts engagés par votre équipe pour tenir l'échéance réglementaire de février 2022, et de la dynamique positive pour mettre en œuvre 250 kiosques répartis sur 12 sites géographiques, je considère que les éléments précités ne sont pas d'ordre à remettre en cause la bonne atteinte des objectifs du projet.

J'émets un avis favorable sur le projet kiosques de pré-enregistrement biométriques des voyageurs.

Je vous informe que le projet intègre le « Panorama des grands projets SI de l'Etat ». De fait, vous veillerez à tenir la DINUM informée de l'atteinte des objectifs des projets (ces résultats pourront être transmis dans le cadre du reporting prévu dans le cadre du Panorama), et de la bonne prise en compte de la recommandation précitée.

Conformément au décret n° 2019-1088 du 25 octobre 2019 relatif au système d'information et de communication de l'Etat et à la direction interministérielle du numérique, la transmission du présent avis met fin à la procédure de saisine.

Nadi BOU HANNA

Directeur interministériel du Numérique

### Copies:

Monsieur le Premier ministre

### A l'attention de :

- Monsieur le directeur de cabinet
- Madame la secrétaire générale du gouvernement

Monsieur le ministre de l'économie, des finances et de la relance Monsieur le ministre délégué chargé des comptes publics A l'attention de :

- Monsieur le directeur de cabinet
- Madame la directrice du budget
- Monsieur le directeur des achats de l'Etat

Madame la ministre de la transformation et de la fonction publiques A l'attention :

- Monsieur le directeur de cabinet
- Monsieur le directeur interministériel de la transformation publique

Monsieur le ministre de l'intérieur

### A l'attention de :

- Monsieur le directeur de cabinet
- Monsieur le directeur de la direction du numérique
- Monsieur le directeur du programme frontières sécurisées et fluides